

Le versant lausannois du nucléaire iranien

Washington a édicté des sanctions économiques contre Naftiran Intertrade Company (NICO). La société de trading énergétique a une base à Lausanne-Pully.

FRÉDÉRIC MAMAÏS

La crise diplomatique entre Washington et Téhéran autour du dossier nucléaire iranien débordait désormais sur les bords pullériens du Léman. Jeudi, le Département d'Etat américain a annoncé des sanctions économiques à l'encontre de Naftiran Intertrade Company (NICO), une société de trading énergétique basée à Pully depuis 2003. Cette filiale de la compagnie nationale iranienne du pétrole (NIOC) y occupe un imposant et très en vue bâtiment vitré. Elle emploie une quarantaine de collaborateurs non loin des quais d'Ouchy.

Installée en 1991 sur l'île anglo-normande de Jersey, Naftiran Intertrade Company a transféré en 2003 ses activités commerciales de Londres à Pully, où fut créée une société à raison limitée. NICO détient notamment l'Iranian Oil Company (IOC), joint venture entre la compagnie nationale iranienne du pétrole et BP pour l'exploitation de sites en Mer du Nord, et collabore entre autres avec Shell au Sénégal.

Si Washington l'a placé dans son viseur, c'est que le gouvernement américain a décidé de s'en prendre aux échanges pétroliers et gaziers iraniens en réaction au refus de Téhéran de suspendre son programme d'en-

richissement d'uranium. Les mesures consistent essentiellement en des restrictions à l'exportation et à l'accès au crédit bancaire. L'objectif est de dissuader des entreprises de faire des affaires avec NICO, rapporte l'AFP.

A Pully, on ne souhaite visiblement pas s'étendre sur cette affaire. Les sanctions américaines «ne changent rien à nos activités. On va continuer à travailler», s'est contenté de réagir vendredi Clémentine Fiori, collaboratrice administrative de NICO.

Selon James Steinberg, secrétaire d'Etat adjoint américain, «NICO a fourni des centaines de millions de

dollars de financement à des projets pétroliers iraniens». Et d'annoncer dans la foulée que quatre compagnies pétrolières européennes, la française Total, la norvégienne Statoil, l'italienne ENI et l'anglo-néerlandaise Shell avaient accepté de limiter leurs activités avec la République islamique, leur permettant ainsi d'échapper aux sanctions américaines.

Face au refus de Téhéran de suspendre ses activités d'enrichissement nucléaire, Washington avait décrété des mesures de rétorsion unilatérales contre l'Iran, en plus des sanctions internationales adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies. ■

BANQUE PRIVÉE GUTENBERG: opérationnelle

La Banque privée Gutenberg a ouvert ses portes vendredi dernier. L'institut offre des prestations de services financiers à la clientèle privée en Suisse et à l'étranger, aux gestionnaires de fortunes ainsi qu'à la clientèle institutionnelle, a-t-il indiqué vendredi dernier. L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a autorisé la banque en date du 3 septembre 2010 à exercer une activité bancaire en complément de sa licence de courtage.

FRAUDE FISCALE: plainte contre LGT

Un fraudeur allemand du fisc a déposé plainte contre des responsables de la banque liechtensteinoise LGT pour faute professionnelle grave. L'ancien client de l'établissement espère obtenir des juges une compensation financière dépassant un million d'euros. La plainte est dirigée contre deux ex-membres de la direction de LGT Treuhand, ancienne fiduciaire du groupe qui a fait à plusieurs reprises l'objet de réclamations de la part de clients allemands démasqués par le fisc après le vol de leurs données. — (ats)

TRAJECTOIRES

BARCLAYS WEALTH: nouveau responsable de la gestion de fortune à Genève

Barclays Wealth a annoncé la nomination de Robert Darlington en tant que directeur chargé des activités de structuration de patrimoine en Suisse. Basé à Genève, Robert Darlington sera responsable de la supervision des services fiduciaires ainsi que du développement et de la mise en œuvre de solutions de structuration de patrimoine pour les clients fortunés et très fortunés. Il sera sous les ordres de Walter Coxon, Directeur de la structuration de patrimoine chez Barclays Wealth. Robert Darlington rejoint Barclays Wealth après avoir quitté Lloyds TSB Geneva, où il était directeur du développement pour les solutions patrimoniales, chargé du développement des nouvelles activités à l'international et de la mise en œuvre des stratégies de structuration de patrimoine pour les clients fortunés et très fortunés. Il a auparavant travaillé chez Credit Suisse en tant que directeur pour l'Asie et le Moyen-Orient à Genève où il gérait un portefeuille de trusts, de fondations et d'entreprises, formait les directeurs de banque en matière de solutions fiduciaires et supervisait à la fois les équipes de gestion fiduciaire et de conseil.

La redéfinition des frais de gestion

La crise financière a démontré que les frais de gestion étaient effectifs alors que les performances sont imprévisibles. Des révisions s'imposent.

CYRIL DEMARIA

Lorsqu'un gestionnaire d'actifs est mauvais, l'investisseur n'a pour toute ressource que d'en changer. Encore faut-il qu'il puisse en trouver un meilleur, sans engager des frais démesurés pour ce faire. Si la crise de 2007-2009 a montré les faiblesses de certains gestionnaires, elle a rendu les changements difficiles.

Selon l'EFAMA (European Fund and Asset Management Association), la valeur des actifs sous gestion en Europe a chuté de 21% de 13.600 milliards d'euros en 2007 à 10.800 milliard en 2008 (80% du PNB). Elle a ensuite rebondi 12.800 milliards en 2009 (100% du PNB). Selon un sondage Citi/CREATE de 2010 le taux de couverture des caisses de retraites est passé de 115% en 1999 à 78% en 2009 aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suisse.

Plus que la performance elle-même, les investisseurs ont réorienté leur attention vers les frais et commissions de gestion. Selon Thierry Zuppinger, dirigeant de Quartal Financial Solution Services à Zurich, la «fourchette des frais s'ajuste progressivement de 0,5 à 5% vers les 1 à 2%. Le

concept de total expense ratio prend une place importante dans leur analyse». Si les gestionnaires ne peuvent réduire le risque des investissements, alors les frais doivent être révisés à la baisse. En réduisant les frais payés, les résultats nets des investisseurs devraient mécaniquement s'améliorer. Selon le Citi/CREATE Survey, «80% des asset managers se rémunèrent trop. Ils n'ont pas réussi à battre leurs propres benchmarks».

Le principal moyen d'attirer les capitaux est donc d'améliorer les rendements et de réduire les frais de gestion (57% des réponses au Citi/CREATE Survey). La gestion passive est la star du moment: 55% des nouvelles collectes y seront affectés d'ici 2019. L'Europe devrait faire jeu égal avec l'Asie pour fournir de nouveaux clients d'après ce même sondage, loin devant l'Amérique du Nord (voir tableau). Ceci devrait modifier la situation des 2'500 gestionnaires de fortunes enregistrés en Europe. La tâche des investisseurs institutionnels (à l'origine de 66% des montants sous gestion en Europe) est complexe. La structure des frais et commissions dépend tout d'abord du mode d'allocation: les fonds (5 328 milliards d'euros à

L'EUROPE ET L'ASIE SONT À EGALITÉ

Asie	56%
Europe	56%
Amérique du Nord	32%
Moyen Orient	21%
Amérique Latine	16%

Principales sources d'actifs au cours des trois prochaines années selon les personnes interrogées.

Citi / Principal / CREATE Survey 2010.

fin 2008) ou mandats discrétionnaires (5 388 milliards).

Jean-Charles Spanelis, (dirigeant de Quartal France and fondateur de Finelis Group), décrit une typologie de frais très riche: «à côté des droits d'entrée qui sont payés aux distributeurs, il y a une commission sur les mouvements et les frais de gestion pour rétribuer le processus d'investissement et la surveillance. Parfois, une rétrocession sur les frais de gestion est payée par le gestionnaire au distributeur. Finalement, les frais de performance sont payés au gestionnaire si une surperformance est générée face au benchmark». En outre, des frais administratifs sont payés aux dépositaires, administrateurs de fonds, agents de transferts et auditeurs.

Fichiers volés: la France livre des noms au Canada

ÉVASION FISCALE.

Ottawa envisage de poursuivre des titulaires de comptes de HSBC en Suisse si la fraude est avérée.

La France a remis à Ottawa les noms des Canadiens figurant sur la liste de clients soustraite par un ex-salarié de la banque HSBC en Suisse, a indiqué le gouvernement fédéral. Celui-ci envisage des poursuites contre eux s'il est avéré qu'il y a eu évasion fiscale. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a récemment obtenu du gouvernement français des renseignements sur des titulaires de comptes de HSBC, a déclaré dans un communiqué le ministre canadien du Revenu, Keith Ashfield. Cette liste provient des fichiers informatiques cryptés qui ont été vo-

lés à la banque par un ancien employé de la filiale genevoise de HSBC, Hervé Falciani, et que la justice française a saisis en janvier 2009. Une enquête pour blanchiment avait alors été ouverte par le parquet de Nice, qui a utilisé les données pour identifier de présumés fraudeurs.

Interrogé par la télévision publique CBC/Radio-Canada, qui a révélé la dimension canadienne de l'affaire, le procureur de Nice Eric de Montgolfier a indiqué que ses services avaient identifié «1785 comptes dont des Canadiens paraissent titulaires». L'ARC a elle fait part de «liens (...) établis entre des contribuables canadiens et plus de 1000 comptes bancaires». Le premier ministre canadien Stephen Harper a déclaré que son «gouvernement n'aurait aucune tolérance envers les Canadiens qui utilisent des comptes suisses pour ne pas payer d'impôts». — (ats)

Le taux de rémunération des avoirs maintenu à 2%

DEUXIÈME PILIER.

Le Conseil fédéral estime que ce niveau est approprié aux conditions générales actuelles.

La rémunération des avoirs du 2e pilier stagnera l'an prochain à 2% minimum. Le Conseil fédéral a décidé vendredi de maintenir ce taux en suivant une recommandation de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (commission LPP). L'organe consultatif a opté pour ce taux à une grande majorité lors de sa séance fin août. Les propositions oscillaient entre 1,5% et 2,75%. Les syndicats soutenaient un taux de 2,75%, les associations patronales ne voulaient pas aller au-delà de 2%. C'est la troisième année consécutive que le taux d'intérêt minimum est fixé à 2%. Ce niveau est «approp-

rié aux conditions générales du moment», estime le Conseil fédéral. L'évolution négative des marchés boursiers consécutive à la crise financière n'a pas encore été compensée. Les taux d'intérêt actuels demeurent en outre à un niveau extraordinairement bas.

La fixation du taux dépend surtout du rendement moyen à long terme des obligations de la Confédération et de l'évolution des actions, des obligations et de l'immobilier. La commission LPP le calcule en combinant placements risqués et placements ne présentant pratiquement pas de risque.

Le taux minimal ne concerne que les avoirs relevant du domaine obligatoire du 2e pilier (part du salaire annuel entre 20.520 et 82.080 francs). Pour le reste, les instituts de prévoyance sont libres d'accorder une couverture ou non et de fixer une autre rémunération. — (ats)

Le président de la cour reste en place

PROCÈS BCGE. Le TF rejette provisoirement la requête de la défense.

Le procès de la débâcle de la Banque cantonale de Genève (BCGE) doit s'ouvrir ce lundi comme prévu. Le Tribunal fédéral (TF) a refusé d'écarter provisoirement de la procédure le président de la Cour correctionnelle Jacques Delieutraz, dont la défense demande la récusation.

Le TF a rejeté la requête d'effet suspensif, a indiqué vendredi Alec Raymond, l'avocat d'un des deux anciens réviseurs de la BCGE à figurer parmi les accusés. Les juges de Mon Repos ont estimé qu'il ne leur appartenait pas de prononcer des mesures provisionnelles, a-t-il expliqué. Le TF doit encore se déterminer sur le fond de la demande de récusation. ■